

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-1.93** modifiant le règlement général de la Ville ayant notamment pour objet l'administration générale, l'ordre de la paix publique, la circulation, le stationnement et les nuisances.

Ce règlement a pour but d'accorder un nouveau pouvoir de dépenser au contrôleur, projets et approvisionnement équivalent à celui des responsables de secteurs d'activités. En matière de paix publique et de nuisance, il modifie certains articles liés au bruit en leur attribuant une portée moins restrictive. Il prévoit également l'ajout d'arrêts obligatoires sur l'avenue des Dalles et de cases de stationnement à proximité des commerces, sur la 117<sup>e</sup> Rue.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 11 juin 2021

Me Chantal Doucet  
Greffière